



# Et moi...

## Prof d'Histoire-Géo



Statuts



Réforme du  
collège



Horaires



Programmes



#SyndicatUtile



## Rentrée 2015 : nouveaux statuts

### Les obligations d'enseignement ne sont pas modifiées

Elles restent de 18 h pour un certifié et 15 h pour un agrégé (+1h supplémentaire qui peut être imposée).

### Les compléments de service sont mieux pris en compte

Désormais tout service sur deux communes ou trois établissements donne droit à une heure d'allègement de service (y compris pour les TZR à l'année).

### Une pondération de 1,1 s'applique en REP+

Elle est plafonnée aux obligations de service de l'enseignant.

### L'IMP entre en piste

Cette indemnité pour mission particulière est destinée à indemniser une série de missions dont certaines étaient jusque-là reconnues par des décharges ou diverses indemnités et d'autres non rémunérées. Le taux simple préconisé est de 1250 €.

L'IMP vient en remplacement des heures « de labo » ou « de cabinet ». À ce titre, le coordonnateur d'histoire-géo peut tout à fait en bénéficier. Le choix des missions indemnisées doit faire l'objet d'un avis du conseil pédagogique puis du conseil d'administration.

En 2015, le professeur d'histoire-géographie assure un enseignement moral et civique (EMC) de 0,5 h/semaine en remplacement de l'éducation civique. Les horaires attribués à la discipline ne changent pas. Cependant l'EMC concerne tous les enseignements et la vie scolaire.

### CE QUE DÉFEND LE SE-UNSA

- des effectifs moins lourds dans les classes de collège
- des dotations permettant d'indemniser toutes les missions particulières
- le rétablissement de l'accompagnement éducatif pour tous les collèges
- le report d'un an de l'application des nouveaux programmes d'EMC, mis en œuvre dans la précipitation et de manière incohérente avec la réforme du collège. Demande rejetée par le ministère.



## Rentrée 2016 : réforme du collège et nouveaux programmes

Les nouveaux programmes s'appliqueront tous à la rentrée 2016, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Ils définissent les compétences travaillées en histoire-géographie en les articulant plus fortement au socle commun.

Les professeurs d'histoire-géographie sont toujours concernés par l'histoire des arts, qui dispose désormais d'un programme spécifique.

Les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) sont des espaces pour développer des projets, reliant deux ou plusieurs disciplines. On y traite le programme et on y travaille les compétences du socle commun.

Le DNB est revu, tout en conservant des épreuves terminales. Il atteste de la maîtrise du socle commun. Le LPC est supprimé.

### Grille horaire élève

	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Total
2015	3 h	3 h	3 h	3,5 h	12,5 h
2016	3 h	3 h	3 h	3,5 h	12,5 h

Les professeurs d'histoire-géographie peuvent bénéficier d'heures profs en plus, selon le projet pédagogique.

La circulaire précise que l'EMC peut en bénéficier de manière prioritaire.

### Ce que défend le SE-Unsa

- des EPI et de l'AP qui concernent toutes les disciplines, garantis dans les horaires des disciplines.
- des programmes et un socle commun s'articulant pleinement, pour mettre fin à la double-évaluation des élèves.
- des compétences déclinant des niveaux de maîtrise descriptifs et progressifs.

### Ce que le SE-Unsa a obtenu

- des heures-profs conséquentes (3 h/classe) pour le travail en groupe réduit ou la coanimation : l'EMC est particulièrement concernée.
- l'intégration de l'enseignement complémentaire (AP+EPI) dans l'horaire des disciplines : c'est une garantie pour la dotation qui évite une baisse des horaires disciplinaires.



# En savoir plus...

- Consultez notre publication «Objectif collège 2016» sur <http://www.se-uns.org/spip.php?article8296>



- Rdv sur [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org) rubrique «Collège 2016»

- Suivez-nous sur les réseaux sociaux avec la balise **#collège2016**

## MIEUX NOUS CONNAÎTRE

- Demandez votre Guide-métier (Certifié, Agrégé ou PEGC) 2015-2016 à votre section académique ou à [lycees.colleges@se-uns.org](mailto:lycees.colleges@se-uns.org)
- Abonnez-vous à notre infolettre (Certifié, Agrégé ou PEGC) sur <http://www.se-uns.org/spip.php?rubrique830>